



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 30/09/2020
Date d'affichage de la convocation : 30/09/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 06/10/2020

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le **-7 OCT. 2020** SLO
ID : 033-213301435-20201006-2020_61-DE

Délibération CA2019-BP2020
n°2020 - 61
Le mardi 6 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le six du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM - ANNE LAUJAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Cyril CHERIGNY procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

Johann PETIT procuration à Alain TABONE

Maribel ROBERT SOARES procuration à Isabelle BERNADET

Absent(s) excusé(s) : Cyril CHERIGNY - Johann PETIT - Maribel ROBERT SOARES - Nathalie TRIGANT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Benoît DULAU

DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019
BUDGET ANNEXE - HALTE NAUTIQUE
Annule et remplace la Délibération n°2020-41

Vu la délibération n°2020-15 du 03 mars 2020 portant approbation du compte administratif du budget annexe de la halte nautique de la commune de Cubzac les Ponts,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	13 737,31.....	€
	Déficit :	00,00.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	3 000,00.....	€
<i>(Ligne 002 du CA)</i>	Déficit :	00,00.....	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	16 737,31.....	€
(A2)	Déficit :	00,00.....	€

⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement :	Excédent :	00,00.....	€
de l'exercice	Déficit :	23 736,74.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	41 888,01.....	€
<i>(ligne 001 du CA)</i>	Déficit :	€

Résultat comptable cumulé :	(R001)	Excédent :	18	
	(D001)	Déficit :	00,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			00,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser :			00,00	€
solde des restes à réaliser :			00,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement :			00,00	€
Excédent (+) réel de financement :			18 151,27	€

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire (A1)

En couverture des besoins de réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	00,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :	13 767,31	€
SOUS TOTAL (R1068) :	13 767,31	€

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du Budget N+1) :	2 970,00	€
TOTAL (A1) :	16 737,31	€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / Déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :		€
--	--	---

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	2 970,00 €		18 151,27 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			13 767,31€

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE